



DISPOSITIF D'EXPÉRIMENTATION RÉGLEMENTAIRE DE LA CRE : POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES

1. OBJET DU TRAITEMENT : FINALITÉ ET BASE LÉGALE

En application de l'article 61 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a mis en place un dispositif d'expérimentation réglementaire. Les dossiers de candidatures seront déposés par les porteurs de projets via un formulaire de candidature, mis en ligne par la CRE. Les dossiers de candidatures seront analysés par la CRE en vue d'attribuer, le cas échéant, une autorisation d'expérimenter.

Le traitement des données à caractère personnel collectées via ce formulaire est géré par la CRE.

La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public (cf. article 6.1.e) du Règlement européen sur la protection des données.

2. DONNÉES ENREGISTRÉES

Les données enregistrées sont :

- L'identité de celui qui dépose le dossier : nom, prénom, civilité.
- L'identité et coordonnées du représentant légal : nom, prénom, fonction, courriel, numéro de téléphone.
- L'identité et coordonnées du responsable opérationnel du projet (si différent) : nom, prénom, fonction, courriel, numéro de téléphone.

3. DESTINATAIRES DES DONNÉES

Les destinataires des données sont les agents en charge de l'instruction, du suivi et de l'évaluation des projets.

4. DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Les données relatives aux projets retenus au titre du dispositif mis en place en application de l'article 61 de la loi du 8 novembre 2019 précitée seront conservées 10 ans, afin qu'elles puissent être exploitées lors du retour d'expérience du projet. Les données relatives aux projets non retenus seront conservées 1 an.

5. DROITS DES PERSONNES

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données (DPO) :

- par voie électronique : dpo@cre.fr
- par courrier postal :
La déléguée à la protection des données
Commission de Régulation de l'Énergie
15 rue Pasquier
75379 Paris Cedex 08
FRANCE

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.